

Paris, le 18 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Départements de France engagent une mission sur la valorisation des métiers de l'aide à domicile

Le Gouvernement vient d'annoncer le financement, par l'Assurance maladie, d'une prime exceptionnelle pour les personnels des Ehpad et des établissements et services du secteur du Handicap.

La crise sanitaire mobilise nos soignants mais également nos professions médicosociales. Depuis le début de la crise, ces femmes et ces hommes sont particulièrement sollicités et exposés. Reconnaître leur mérite par le versement d'une prime est légitime.

Cependant, l'annonce de cette prime ne doit pas masquer une réalité criante : ces métiers doivent être davantage reconnus et, à l'avenir, mieux accompagnés et mieux rémunérés.

Plus que jamais, le devoir de la Nation est de « prendre soin » des plus vulnérables de nos concitoyens. Les Départements de France sont aux avant-postes, eux qui ont joué un rôle crucial depuis le début de la crise sanitaire, pour préserver la cohésion sociale.

Ils se tournent donc aujourd'hui vers le secteur de l'aide à domicile.

Mandaté par l'ADF, Frédéric Bierry, Président du Département du Bas-Rhin et Président de la Commission solidarité et affaires sociales de l'ADF, va engager une discussion avec les fédérations du domicile pour la mise en œuvre d'un plan concerté de revalorisation des métiers de l'aide à domicile dans la droite ligne de la conférence salariale du 27 février dernier et en lien avec les enseignements de la crise Covid-19.

D'ores et déjà, un groupe *ad hoc* est constitué sous la responsabilité de Frédéric Bierry, en lien avec Marie-Anne Montchamp, présidente du conseil de la CNSA.

Une première réunion de travail, visant à préfigurer la démarche du plan concerté, se tient ce lundi 18 mai 2020

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents de 103 collectivités adhérentes, dont 96 Départements et 7 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.